

Entreprise éco-dynamique

L'engagement de la Régie à maintenir un patrimoine de haute qualité implique également une attention particulière à l'amélioration permanente de la PEB (performance énergétique des bâtiments), une politique qui a mené à l'attribution du label « Entreprise éco-dynamique » en 2014.

Suite à cette politique, à l'occasion de la remise officielle des labels « Entreprise éco-dynamique 2013-2014 », le bâtiment « Continental », qui accueille les services de la Régie foncière, s'est vu décerner sa première étoile le 17 mars 2014. Valable pendant une durée de trois ans, elle met en exergue les efforts accomplis par l'institution en faveur d'un développement durable.

Le label bruxellois « Entreprise éco-dynamique » est une reconnaissance officielle de la bonne gestion environnementale des entreprises, tant privées que publiques. Il récompense le dynamisme environnemental et les progrès de celles-ci, notamment en matière de consommation d'énergie, de tri des déchets, de gestion des déplacements du personnel, de l'utilisation rationnelle des matières premières ou encore de la sensibilisation environnementale du personnel.

Le point fort de la candidature était indéniablement les hautes performances énergétiques de la structure, à l'instar de celles des autres immeubles du patrimoine locatif de la Régie.

Ces hautes performances énergétiques se caractérisent par l'optimisation du système de chauffage et la diminution drastique des consommations d'énergie.

De plus, la majorité du personnel se rend sur son lieu de travail en utilisant les transports en commun.